

Conditions de participation au jeu-concours Vidéo Corporate – 2019

1. Condition de participation

- Peuvent participer à ce concours toute personne âgée d'au moins 18 ans,
- Le personnel de Pharmaspecific n'est pas autorisé à participer au concours,
- Les participants doivent avoir un compte Facebook ou un compte LinkedIn ou un compte Instagram et habiter en France métropolitaine.
- La participation s'effectue en 2 étapes :

Etape 1 – Vous devez regarder la vidéo corporate, posté le 22 novembre 2019 sur les réseaux sociaux.

Etape 2 - Sur Instagram et/ou LinkedIn et/ou Facebook

- a) Cliquez sur « j'aime » en dessous de la vidéo corporate
- b) Répondez à la question posée dans le commentaire avec l'hashtag #clinicaltrials#pharmaspecific
- c) Repartagez la vidéo

Pour maximiser vos chances de gagner, vous pouvez jouer et effectuer les actions demandées sur chacun des réseaux sociaux cités ci-dessous.

Les gagnant(e)seront cités via leur profil sur le réseau social et sur les sites internet de l'organisateur.

- www.pharmaspecific.fr
- Facebook, Instagram, LinkedIn
- www.blogdelarechercheclinique.fr
- Les trois gagnants seront contactés via la messagerie privé du réseau social, à compter du 17 décembre 2019 dans le but de récupérer les adresses d'envoi des prix. Sans réponse du gagnant dans un délai de 72 heures, le prix sera réattribué.
- La participation au jeu-concours est gratuite et n'implique pour le participant aucun engagement contractuel ou de quelque autre nature juridique.
- En participant à ce jeu-concours, il est sous-entendu que le participant adhère complètement aux conditions de participation et accepte le résultat.
- Les participations tardives ne seront pas prises en considération pour le tirage au sort.
- En cas de litige, tout recours à la voie judiciaire est exclu dans le cadre des informations qui seront fournis par Pharmaspecific aux participants.

2. Gestion des données personnelles

 Conformément à la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27avril 2016, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui les concernent. Afin d'exercer ces droits, ils peuvent

Condition de participation – Jeu concours « Vidéo corporate » 2019 v1 15nov19



s'adresser à tout moment en écrivant à Pharmaspecific : Pharmaspecific, 23 rue Alfred Nobel, 77420 Champs sur marne.

Les données collectées via la messagerie privé du réseau social seront conservées pendant un délai de trois (3) mois à compter de la fin de la période du jeu-concours. Dans le respect de le RGPD, nous vous informons conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de la Société Organisatrice dans le cadre de la gestion du jeu. En parallèle, la Société Organisatrice met en place les moyens techniques nécessaires pour conserver les données liées à la participation au jeu-concours, dans des conditions de sécurité et de fiabilité requis par la réglementation applicable. Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des participations au Jeu « Vidéo corporate » et l'attribution des dotations, le Participant est informé que le refus de partager ces données ou l'exercice de son droit de retrait du consentement ou d'effacement des données avant la fin du concours entraine l'impossibilité ou l'annulation de sa participation ou de l'attribution de sa dotation.

3 Prix

Un/Une gagnant (e) sera nommé(e) sur chaque réseau social (1 gagnant Facebook, 1 gagnant Instagram, 1 gagnant LinkedIn). Chaque gagnant recevra un prix d'une valeur global de 62 euros Les prix seront les suivants pour chaque gagnant :

- Un livre : Mémento sur les recherches impliquant la personne humaine portant sur un médicament (Culine) Ed 3
- Un chèque cadeau Amazon d'une valeur de 30€
- Un cadeau surpris

4 Réalisation du tirage au sort

- Le concours est ouvert jusqu'au 15 décembre 2019, 23h59. Les résultats du concours seront donnés par le biais d'un article et une annonce sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook, LinkedIn, la 3ème semaine de décembre 2019.
- La sélection des gagnants se fera via tirage au sort. Celui-ci sera effectué le 16 décembre 2019 à 15h.